INITIALES DU MAIRE
2020-06-01
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue par voie de visioconférence, lundi le 1 juin 2020 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Absences : M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent via visioconférence, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION CM2020-87

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

POUR CES MOTIFS; il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers le point suivant : Balayage de rue.

RÉSOLUTION CM2020-88

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :

 a) *Séance ordinaire du 4 mai 2020*
 b) *Séance extraordinaire du 19 mai 2020*

4. Correspondances :

 a) *Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean- Est*
 b) *Une lettre de Rio Tinto*

5. Rapport des comités

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

INITIALES DU MAIRE
2020-06-01
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution ou annotation

6. Approbation des comptes pour la période de mai 2020
7. Dépôt du rapport du maire pour l'année financière 2019
8. Autorisation de signature – protocole Véloroute des bleuets
9. Autorisation de signature - bail Caisse Desjardins
10. Autorisation de paiement - Sûreté du Québec
11. Autorisation de paiement - Assurance municipale
12. Acceptation d'une soumission - balayage de rue
13. Vente parcelle de terrain - rue Bolduc
14. Autorisation de paiement - œuvre d'art centre communautaire
15. Adoption - Politique de Travail 2020-2025
16. Dérogation mineure – Mme Sonia Brisson
17. Demande CPTAQ - Alain Gauthier
18. Demande d'aide financière - bibliothèque
19. Divers :

 a) Balayage de rue
 b) _____

20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

a) Séance ordinaire du 4 mai 2020

RÉSOLUTION CM2020-89

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

RÉSOLUTION CM2020-90

b) Séance extraordinaire du 19 mai 2020

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2020.

4- CORRESPONDANCE

a) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est concernant des modifications au périmètre urbain des municipalités d'Alma, Saint-Nazaire et Hébertville-Station.

b) Une lettre de Rio Tinto Alcan concernant le contrôle de végétation sur les lignes 21 et 22 ente l'usine d'Isle-Maligne et la centrale Chutes- des-Passes à partir du 11 mai 2020.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2020-91

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de mai 2020, lesquelles ont été

INITIALES DU MAIRE
2020-06-01
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution ou annotation

précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	80 796.58 $
Comptes déjà payés	17 481.92 $
TOTAL	98 198.50 $

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

RÉSOLUTION CM2020-92

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement d'accepter, séance tenante, le dépôt du Rapport du maire 2019.

Le conseil reconnaît également avoir pris connaissance du rapport du maire 2019.

8- AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE VÉLOROUTE DES BLEUETS

RÉSOLUTION CM2020-93

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le Protocole d'entente concernant l'entretien de la Véloroute des bleuets pour la saison 2020.

9- AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL CAISSE DESJARDINS

RÉSOLUTION CM2020-94

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le bail 2020 avec la Caisse Desjardins au même montant que 2019 soit 9 194.04 $, en y ajoutant l'IPC de l'année.

10- AUTORISATION DE PAIEMENT - SÛRETÉ DU QUÉBEC

RÉSOLUTION CM2020-95

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le premier paiement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020 pour un montant de 60 696 $.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2020-06-01
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution
ou annotation

11- AUTORISATION DE PAIEMENT - ASSURANCE MUNICIPALE

RÉSOLUTION CM2020-96

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le premier paiement à la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la couverture d'assurance 2020 un montant de 48 593.00 $

12- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION - BALAYAGE DE RUE

RÉSOLUTION CM2020-97

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 $ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire effectuer un balayage des rues de la municipalité à chaque printemps;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Les Équipements SM Inc. » pour les travaux de balayage des rues du printemps pour une période de cinq ans selon les modalités suivantes :

ANNÉES	COÛTS
2021	3248,00 $
2022	3345,00 $
2023	3445,00 $
2024	3548,00 $
2025	3655,00 $

13- VENTE PARCELLE DE TERRAIN - RUE BOLDUC

RÉSOLUTION CM2020-98

CONSIDÉRANT QU'une demande pour l'achat d'une partie du lot 3 686 458 appartenant à la municipalité a été déposée par Mme Audrey Bouchard afin de rendre conforme au règlement de zonage l'implantation d'un nouveau bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot visé par Mme Bouchard est d'une superficie de 163,3 mètres carrés tels qu'illustrés au projet d'implantation joint au dossier et préparé par M. Jean-Sébastien Harvey, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ladite parcelle de terrain n'engendre aucun préjudice ou inconvénient pour la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Pascal Gauthier, et appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de céder pour 1$ à Mme Audrey Bouchard une partie du lot 3 686 458 tel qu'illustré sur le plan « projet d'implantation » réalisé par M Jean-Sébastien Harvey, arpenteur géomètre.

Il est également résolu de nommer Monsieur Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général signataires pour la cession et de les autoriser à signer tous documents nécessaires à ce que prenne effet la présente résolution.

INITIALES DU MAIRE
2020-06-01
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution
ou annotation

14- AUTORISATION DE PAIEMENT- ŒUVRE D'ART CENTRE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION CM2020-99

Il est proposé par M. Jacques Vachon, et appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du montant final pour la création et l'installation de l'œuvre d'art du centre communautaire lié au *Programme d'intégration des arts à l'architecture* pour un montant de 945 $.

15- ADOPTION - POLITIQUE DE TRAVAIL 2020-2025

Cet item est remis à une prochaine séance.

16- DÉROGATION - MINEURE - 124 RUE BOUCHARD

RÉSOLUTION CM2020-100

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité par M. Martial Pilote et Mme Sonia Brisson;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre conforme l'implantation du bâtiment secondaire;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment dont l'implantation est dérogatoire a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme lors de sa construction;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ne cause aucun préjudice aux voisins et aux autres citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé positivement la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la demande de dérogation mineure de M. Martial Pilote et de Mme Sonia Brisson pour ainsi rendre conforme l'implantation du bâtiment secondaire situé au 124 rue Bouchard.

17- DEMANDE CPTAQ - ALAIN GAUTHIER

RÉSOLUTION CM2020-101

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Alain Gauthier qui demande à la CPTAQ l'autorisation d'aliéner une partie du lot 3 548 708 d'une superficie de 563,8 mètres carrés afin de rendre conforme la fosse septique et le champ d'épuration qui s'y trouve;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de Lac-Saint-Jean Est et aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par m. Bruno Boily, appuyé de M. Jonathan Boily et résolue à l'unanimité des membres présents du conseil d'appuyer la demande présentée par M. Alain Gauthier visant à aliéner une partie du lot 3 548 708 afin de rendre conforme le système de traitement isolé des eaux usées.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2020-06-01
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution ou annotation

18-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BIBLIOTHÈQUE

RÉSOLUTION CM2020-102

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée au conseil par la bibliothèque de Sainte-Monique pour l'achat de livre et de matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère important le rôle de la bibliothèque de Sainte-Monique dans l'offre culturelle locale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide financière qu'elle juge appropriée, notamment en matière de culture, loisirs et de développement économique local;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide pour la poursuite de toute initiative de bien-être de la population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, l'octroi d'une aide financière d'un montant de 3 500 $ à la bibliothèque de Sainte-Monique.

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à agir de façon à ce que prenne entière effet la présente résolution.

19- DIVERS :

a) BALAYAGE DE RUE

RÉSOLUTION CM2020-103

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à octroyer un contrat pour le balayage des rues à l'entreprise « Les Équipements SM » pour un montant maximum de 2 000 $.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos en raison de la pandémie de la COVID-19.

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2020-104

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Pascal Gauthier et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h47

Mario Desbiens
Maire

Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire trésorier